



**MAIRIE DE GER - 64530**

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

**A58-2026 - ARRÊTÉ MUNICIPAL DONNANT  
DELEGATION DE FONCTION  
A UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de Ger,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

**ARRÊTÉ**

**Article 1er** : M. Pierre LARRE, conseiller municipal, est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour les missions liées aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables. Il secondera l'adjoint aux équipements municipaux sur ces projets.

**Article 2e** : Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Nay-Morlaàs

Fait le 8 avril 2026

Le Maire,  
Xavier MASSOU



Ouvert  
tous les matins :  
de 9 h. à 12 h.  
Samedi :  
de 9 h. à 12 h.